



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de transport

Question écrite n° 60377

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les problèmes rencontrés par les parents d'enfants handicapés. L'article L. 210-10 du code de la sécurité sociale prévoit l'exonération des charges patronales pour les parents qui souhaitent faire garder leur enfant à domicile. En revanche, rien n'est prévu pour les parents qui souhaiteraient que leur enfant handicapé soit gardé à l'extérieur de leur domicile afin d'offrir à l'enfant une structure plus vaste et plus adaptée à son handicap. En conséquence, il souhaiterait savoir si une aide pourrait être accordée à ces familles, en particulier pour leur permettre de supporter le coût du transport.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60377

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2352